



ᓄᓇᑭᓪ ᓕᓕᓕᓕᓄᓪᓂᓪ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Le Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* dévoile l'horaire des audiences télévisées et de la réunion publique d'Iqaluit

IQALUIT, Nunavut (le 7 mai 2015) – Le Comité spécial de l'Assemblée législative chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* a dévoilé aujourd'hui l'horaire de ses audiences publiques télévisées concernant la *Loi sur l'éducation*.

Les audiences télévisées du comité spécial auront lieu les 13 et 14 mai 2015 à compter de 9 h chaque jour. Les audiences du comité spécial se tiendront dans la Chambre de l'Assemblée législative et sont ouvertes au public. Les audiences seront diffusées dans l'ensemble du Nunavut par l'entremise des stations de câblodistribution communautaires et des services de diffusion directe par satellite offerts par Bell (canal 513) et Shaw (canal 289 - classique et canal 489 - nouvelle configuration).

Les intervenants qui comparâtront devant le comité spécial lors de ces audiences comprennent notamment la Nunavut Tunngavik Incorporated, l'Association des enseignants et des enseignantes du Nunavut, le ministère de l'Éducation et la Coalition des administrations scolaires du Nunavut.

Le Comité spécial de l'Assemblée législative chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* est composé de George Hickes (président), Simeon Mikkungwak (coprésident), Pat Angnakak, l'honorable Paul Quassa et Joe Savikataaq. L'article 202.1 de la *Loi sur l'éducation* stipule que l'examen de la Loi par l'Assemblée législative « porte notamment sur l'application et la mise en œuvre de la Loi, l'efficacité de ses dispositions et l'accomplissement de ses objectifs. Il peut conduire à la formulation de recommandations visant à la faire modifier. »

« J'ai hâte d'entendre les avis et les opinions des Nunavummiut concernant l'efficacité avec laquelle la *Loi sur l'éducation* du Nunavut parvient à guider et encadrer la prestation du système d'éducation du Nunavut. Les commentaires présentés par les individus et les organisations aideront le Comité spécial dans l'élaboration de son rapport final, y compris la formulation de recommandations concernant d'éventuelles modifications à la législation », a indiqué le président du Comité spécial, George Hickes.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
George Hickes, président du Comité spécial de l'Assemblée législative chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* / Tél. : (867) 975-5000/(867) 222-6686